

2014/6288 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON DE QUATRE LOTS DE COPROPRIETE SITUES 2 RUE PROFESSEUR ROCHAIX - N° EI 03388 - NUMEROS INVENTAIRES 03388 B 001 - 03388 B 002 - 03388 B 003 - 03388 B 004 - PROGRAMME 00012 - OPERATION 03388003 - AUTORISATION DE L'ACQUISITION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'Equipement Pluriannuel qui prévoit l'acquisition du foncier.

Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville, dont celle de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

La Ville de Lyon est bénéficiaire sur Lyon 3^e, angle avenue Lacassagne - rue Professeur Rochaix, d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme sous le numéro 40.

Couvrant une superficie de 290 m² et destiné à la réalisation d'un espace vert, il est constitué d'un petit immeuble en copropriété qui jouxte le projet d'aménagement qui sera prochainement réalisé au Nord de l'ancienne friche RVI.

Cet emplacement réservé représentant une opportunité foncière, la Ville de Lyon a souhaité engager des acquisitions sur ce site, qui n'a encore à ce jour fait l'objet d'aucune mutation tant par voie de préemption que dans le cadre de négociations amiables avec les propriétaires concernés.

C'est dans le cadre de cette seconde hypothèse que la Ville de Lyon a souhaité engager une négociation par voie amiable avec Mmes Nespola Carmela et Nespola Appolonia (épouse Chebbi), les intéressées s'étant rapprochées de la Ville de Lyon afin de lui proposer, dans le cadre d'une négociation globale, l'acquisition des lots de copropriété contigus leur appartenant respectivement au sein de cet immeuble. Il s'agit donc de deux ventes distinctes relatées dans un seul et même compromis au titre de l'opération globale.

Les biens concernés sont constitués :

1. D'une vente par Mmes Nespola Carmela et Nespola Appolonia (épouse Chebbi) du :

- lot 5 constitué d'une cave située au niveau du rez-de-chaussée inférieur côté cour et les 3/1000^{es} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- lot 13 constitué d'un appartement de type T1 bis situé au 1^{er} étage côté rue Professeur Rochaix et les 90/1000^{es} de la propriété du sol et des parties communes générales.

2. D'une vente par Mme Nespola Appolonia (épouse Chebbi) du :

- lot 1 constitué d'une cave au niveau du rez-de-chaussée inférieur côté rue Rochaix et les 3/1000^{es} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- lot 12 constitué d'un appartement de type T1 bis situé au premier étage de l'immeuble coté cour et les 90 /1000^{es} de la propriété du sol et des parties communes générales.

A l'issue des négociations engagées pour les acquisitions desdits lots de copropriété, il vous est proposé d'acquérir lesdits biens, libres de toute location ou occupation, au prix global négocié de 176 990 euros, conforme à l'estimation de France Domaine en date du 20 juin 2013 qui est ventilée de la façon suivante :

- pour les lots 5 et 13 : 94 170,30 euros ;

- pour les lots 1 et 12 : 82 819,70 euros.

Les frais notariés estimés à 2 000 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'opération 03888003 et les frais notariés estimés à 178 990 euros seront financés par affectation de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu l'avis de France Domaine du 20 juin 2013 ;

M. le Maire du 3^e arrondissement ayant été consulté le 16 décembre 2013 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. Les acquisitions des lots de copropriété situés 2 rue Rochaix à Lyon 3^e appartenant à Mmes Nespola Carmela et Nespola Appolonia, épouse

Chebbi, au prix global de 176 990 €, soit 94 170,30 € pour les lots 5 et 13 et 82 819,70 € pour les lots 1 et 12, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées, le ou les acte(s) authentique(s) de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette opération.

3. Cette opération 03388003 « acquisition d'un immeuble » ainsi que les frais notariés estimés seront financés par affectation de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, soit la somme de 176 990 € à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimés à 2 000 €, sera financée au budget de la Ville de Lyon à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire sur le programme 00012, opération 03388003 – AP 2009-1 et sera imputée sur la nature comptable 2138, fonction 823, selon l'échéancier suivant susceptible de variation compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 178 990 €.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° d'inventaire	Désignation	Surface m²	Nature comptable	Montant €
03388B002	Cave (lot 5)		2138	1 000,00
03388B004	Logement (lot 13)	35,26	2138	93 170,30
03388B001	Cave (lot 1)		2138	1 000,00
03388B003	Logement (lot 12)	31,01	2138	81 819,70
03388B002	Frais notariés - cave (lot 5)		2138	100,00
03388B004	Frais notariés - logement (lot 13)		2138	900,00
03388B001	Frais notariés - cave (lot 1)		2138	100,00
03388B003	Frais notariés - logement (lot 12)		2138	900,00

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY